



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L' AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

2023-16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois et le 19 décembre à 17 h 00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 12 décembre 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Philippe **VIDAU** - M. Henri **SOULIER** - M. Jean-Louis **LASCAUX** - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry **ELOPHE**

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER**

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal **COSTE** - Vice-Président : M. Francis **COMBY** - Conseillère départementale : Mme Frédérique **MEUNIER**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY**

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

Ville de Terrasson : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant M. Francis **COMBY**

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis **VILLEPONTOUX** représentant M. Frédéric **GINESTE**

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard **JAUZAC** représentant M. Jean **HUGON**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib **FENNI**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Communauté de Communes Causse Vallée de la Dordogne (CAUVADOR)

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-16-DE
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Corrèze du 1^{er} octobre 2019 portant modification des statuts du Syndicat,

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac et notamment l'article 5, le Syndicat est administré par un comité syndical composé de l'ensemble des délégués représentant les membres du Syndicat. Les délégués sont désignés (titulaires et suppléants) par les organes délibérants des membres du Syndicat.

Au vu de la répartition du nombre de délégués et suite aux élections sénatoriales de septembre 2023, il convient d'installer un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Communauté de Communes Causse Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR).

Considérant que par courrier en date du 11 octobre 2023, la préfecture du lot a accepté la démission de la Présidence de CAUVALDOR de M. Raphaël DAUBET,

Vu la délibération n°2023-139 du 25 octobre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 26 octobre 2023 portant élection de M. Proença à la présidence de CAUVALDOR,

Vu la délibération du 11 décembre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 18 décembre 2023 portant désignation des délégués au comité syndical de l'aéroport,

Il est proposé au comité syndical :

- **D'installer** les représentants suivants de la Communauté de Communes Causse Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)
 - Monsieur Christophe PROËNÇA, en qualité de délégué titulaire,
 - Monsieur Habib FENNI, en qualité de délégué suppléant

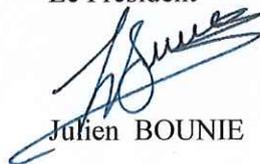
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président


Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-16-DE
Date de télétransmission : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023